



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, le Lundi le 14 avril 2025 à 20h00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Julie Poirier, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4

Absence(s)

Éric Tessier, conseiller siège 5
Guillaume Scott, conseiller siège 6

Secrétaire d'assemblée

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR**
2. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
3. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer
4. **ADMINISTRATION**
 - 4.1 Dépôt des états des activités financières
 - 4.2 Sûreté du Québec - Facture no 107287
 - 4.3 Bélanger Sauvé Avocats - Facture no 439739
 - 4.4 Bélanger Sauvé Avocats - Facture no 439812
 - 4.5 Bélanger Sauvé Avocats - Facture no 439895
 - 4.6 Excavation Parenteau - Facture no 15239
 - 4.7 Impression XL - Facture no 3179
 - 4.8 FQM Assurances - Facture no 18687
 - 4.9 FQM Assurances - Facture no 19046
 - 4.10 Maison des jeunes « Les Mayais » - Facture Hydro-Québec
 - 4.11 Village-Relais - Convention d'attribution du titre de Village-Relais de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
 - 4.12 Croix-rouge - avis de contribution



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- 4.13 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales (ERL) 2024
- 4.14 Association des trappeurs professionnels du Québec Inc. - Demande de commandite pour le concours de l'ATPQ : «Valorisons le castor»
- 4.15 Embauche - Sauveteur à la plage municipale - Monsieur Maxime Giroux
- 4.16 Dépôt de l'appel de projets de la MRC de Matawinie pour l'entente de vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4 — Soutien à la vitalisation
- 4.17 Mandat de représentation – Tribunal administratif du travail
- 4.18 Autorisation d'appel d'offres - fourniture et distribution des bacs roulants
- 4.19 Autorisation d'appel d'offres - Rénovation de bâtiment - 194, rue du Pont
- 4.20 Défi-Famille - L'affaire est dans le sac
- 4.21 Abolition du programme RénoRégion
- 5. RÈGLEMENTATION**
- 5.1 Adoption de règlement - Règlement 103-2025 concernant l'exercice du droit de préemption
- 5.2 Avis de motion - Règlement 104-2025 concernant le stationnement
- 5.3 Dépôt de projet de règlement - Règlement 104-2025 concernant le stationnement
- 5.4 Avis de motion - Règlement 105-2025 constituant une réserve financière pour le service d'eau potable
- 5.5 Dépôt de projet de règlement - Règlement 105-2025 constituant une réserve financière pour le service d'eau potable
- 5.6 Avis de motion - Règlement 106-2025 constituant une réserve financière pour le service des eaux usées
- 5.7 Dépôt de projet de règlement - Règlement 106-2025 constituant une réserve financière pour le service des eaux usées
- 5.8 Avis de motion - Règlement 107-2025 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$ et au droit supplétif
- 5.9 Dépôt de projet de règlement - Règlement 107-2025 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$ et au droit supplétif
- 5.10 Avis de motion - règlement 108-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant certains pouvoirs de dépenser et de passer des contrats



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

5.11 Dépôt de projet de règlement - Règlement 108-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant certains pouvoirs de dépenser et de passer des contrats

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière - Adhésion

6.2 Git'Enfant - Yourtes

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Premier répondant - monsieur Benjamin Sawyer

7.2 Formation - Premiers répondants

7.3 MTQ – Demande d'analyse de sécurité – Lettre reçue pour sécuriser la 347 (rue Principale)

7.4 Octroi de contrat – Patrouille municipale 2025

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Rapport du directeur des travaux publics

8.2 Entreprises Bourget - Soumission - Abat poussière

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Rapports d'analyse d'eau

9.2 Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) - Lac-Lasalle

9.3 Écocentre - Octroi de contrat - gestion des matières collectées

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiments

10.2 Dérogation mineure 2025-0098 - 11 rue de la Presqu'île - lot 6 643 907

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

115RS-0425

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Poirier

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.



N° de résolution
ou annotation

116RS-0425

117RS-0425

118RS-0425



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel

Adoptée à l'unanimité

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu,

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 412 423.92 \$.

Prélèvements de 250013 à 250014	213,62 \$
Chèques lot 1 de 250216 à 250273	234 029,75 \$
Chèques lot 2 de 250274 à 250334	80 112,08 \$
Salaires	98 068,47 \$

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

Jean-Pierre Vézina, dépose les états des activités financières, tels que produits par le greffier-trésorier, pour la période se terminant le 31 mars 2025.

4.2 Sûreté du Québec - Facture no 107287

CONSIDÉRANT QUE le premier versement pour les services de la Sûreté du Québec doit être effectué au plus tard le 30 juin 2025 ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement du premier versement de la facture numéro 108328 au montant de 106 846 \$ au Ministère de la Sécurité Publique concernant les services annuels de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

119RS-0425

4.3 Bélanger Sauvé Avocats - Facture no 439739

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 439739 au montant de 1 109,50 \$ plus taxes concernant des services professionnels rendus dans un dossier entre la municipalité et Construction Hebert & Hebert.

Adoptée à l'unanimité

120RS-0425

4.4 Bélanger Sauvé Avocats - Facture no 439812

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 439812 au montant de 975,00 \$ plus taxes pour des services professionnels rendu pour janvier, février et mars 2025.

Adoptée à l'unanimité

121RS-0425

4.5 Bélanger Sauvé Avocats - Facture no 439895

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 439895 au montant de 632,15 \$ taxes incluses concernant des services professionnels rendus.

Adoptée à l'unanimité



122RS-0425
ou annotation

123RS-0425

124RS-0425

125RS-0425



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.6 Excavation Parenteau - Facture no 15239

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 15239 au montant de 51 031,25 \$ plus taxes à Excavation Parenteau concernant le 5e versement pour le déneigement de la saison 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

4.7 Impression XL - Facture no 3179

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 3179 au montant de 4 635,00 \$ plus taxes à Impression XL concernant l'achat et la fabrication de 3 tentes canopée au logo de la municipalité et du Parc nature émélinois.

Adoptée à l'unanimité

4.8 FQM Assurances - Facture no 18687

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 18687 à FQM Assurances au montant de 89 975,14\$ taxes incluses concernant le renouvellement des polices d'assurance pour la municipalité ainsi que l'assurance des véhicules municipaux.

Adoptée à l'unanimité

4.9 FQM Assurances - Facture no 19046

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 19046 à FQM Assurances au montant de 1 117,25\$ taxes incluses concernant le renouvellement des polices accident.



N° de résolution
ou annotation

126RS-0425

127RS-0425



Sainte-Émélie
de l'Énergie

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité

4.10 Maison des jeunes « Les Mayais » - Facture Hydro-Québec

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le remboursement des factures d'Hydro-Québec de la Maison des Jeunes, au montant de 2 453.93 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

4.11 Village-Relais - Convention d'attribution du titre de Village-Relais de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ATTENDU QUE le programme de reconnaissance des villages-relais comprend une charte de qualité, les engagements du village-relais et les modalités de sa gestion;

ATTENDU QUE des engagements ont été pris par la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie dans leur dossier de candidature conjoint ainsi que par les commerçants signataires;

ATTENDU l'avis favorable du comité des villages-relais du Québec émis le 20 février 2025 suite à l'étude du dossier de candidature et l'approbation de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- **QUE** le conseil prend acte de la préparation de la convention d'attribution de l'appellation village-relais à intervenir entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;
- **QUE** le conseil désigne monsieur Éric Gélinas, Directeur général et Greffier-trésorier comme signataire de cette convention.

Adoptée à l'unanimité



128RS-0425
ou annotation

129RS-0425

130RS-0425



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.12 Croix-rouge - avis de contribution

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de l'avis de contribution au montant de 378,21\$ \$ plus taxes concernant l'entente services aux sinistrés couvrant la période Avril 2025 à Mars 2026.

Adoptée à l'unanimité

4.13 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales (ERL) 2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 97 143,00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité

4.14 Association des trappeurs professionnels du Québec Inc. - Demande de commandite pour le concours de l'ATPQ : «Valorisons le castor»

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroi une commandite de 100,00 \$ à l'ATPQ pour la tenue de leur concours «Valorisons le castor».

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

131RS-0425
No de résolution
ou annotation

4.15 Embauche - Sauveteur à la plage municipale - Monsieur Maxime Giroux

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite ouvrir la plage municipale ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de monsieur Maxime Giroux à titre de sauveteur pour un contrat de 10 semaines, du 21 juin au 1er septembre 2025 à raison de 40h par semaine.

Adoptée à l'unanimité

132RS-0425

4.16 Dépôt de l'appel de projets de la MRC de Matawinie pour l'entente de vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 4 — Soutien à la vitalisation

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Eric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier, à déposer l'appel au projet pour l'entente de vitalisation dans le cadre du Fonds régions et ruralité pour l'agrandissement du bâtiment logeant les Amis d'Émélie situé au 350, rue Principale et à représenter la municipalité dans le dossier;
- **QUE** la municipalité s'engage à assumer sa part selon les modalités du fonds;
- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise Monsieur Martin Héroux, maire ainsi que Monsieur Eric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier ou madame Julie Maurice, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer pour, et au nom de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, tous document relatif à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

133RS-0425

4.17 Mandat de représentation – Tribunal administratif du travail

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une assignation du Tribunal administratif du travail (TAT) dans un dossier de ressource humaine ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la municipalité d'être représentée par une firme d'avocats dans ce dossier;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie mandate Me Jocelyn Roy du cabinet Roy Avocats Inc. afin de représenter la municipalité dans ce dossier.



N° de résolution
ou annotation

134RS-0425



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Adoptée à l'unanimité

4.18 Autorisation d'appel d'offres - fourniture et distribution des bacs roulants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie fait partie du regroupement Matières Résiduelles Matawinie;

CONSIDÉRANT QU' il y a volonté d'harmoniser les services de collecte à travers les municipalités du regroupement Matières Résiduelles Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire a confirmé l'octroi d'une subvention pour l'acquisition d'équipements pour la collecte des matières organiques résidentielles;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise madame Julie Maurice, directrice générale adjointe, à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture et la distribution des bacs roulants pour la collecte des matières organiques.

Adoptée à l'unanimité

135RS-0425

4.19 Autorisation d'appel d'offres - Rénovation de bâtiment - 194, rue du Pont

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Émélie de l'Énergie désire aller de l'avant avec la rénovation du bâtiment situé au 194, rue du Pont;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres publics doit être publié afin de trouver un entrepreneur pour effectuer les travaux;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise monsieur Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de rénovations du bâtiment situé au 194, rue du Pont.

Adoptée à l'unanimité



N^o de résolution
ou annotation
136RS-0425



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.20 Défi-Famille - L'affaire est dans le sac

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroi un montant de 500,00 \$ à Défi-Famille Matawinie pour le projet « À la rentrée, l'affaire est dans le sac » permettant d'offrir du matériel scolaire aux élèves de la Matawinie-Est.

Adoptée à l'unanimité

137RS-0425

4.21 Abolition du programme RénoRégion

La municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;



N° de résolution
ou annotation

138RS-0425



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau:

-De relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

-De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

- **QUE** cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Mme Caroline Proulx, députée à l'Assemblée nationale, députée de Berthier, Ministre du tourisme et Ministre responsable de Lanaudière
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

Adoptée à l'unanimité

5. RÉGLEMENTATION

5.1 Adoption de règlement - Règlement 103-2025 concernant l'exercice du droit de préemption

CONSIDÉRANT les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du Code municipal du Québec (RLRQ, ch. C-27.1) concernant le droit de préemption;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du Conseil de se doter de la possibilité d'exercer un droit de préemption en vue d'acquérir des immeubles de son territoire à des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déterminer, par règlement, le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil le 10 mars 2025 et le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par André Tremblay
Adoptée à l'unanimité

- **QUE** le règlement soit adopté.

5.2 Avis de motion - Règlement 104-2025 concernant le stationnement

André Tremblay, conseiller, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente du règlement 104-2025 concernant le stationnement.

5.3 Dépôt de projet de règlement - Règlement 104-2025 concernant le stationnement

André Tremblay, conseiller, dépose le projet de règlement 104-2025 concernant le stationnement.

5.4 Avis de motion - Règlement 105-2025 constituant une réserve financière pour le service d'eau potable

Julie Poirier, conseillère, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente du règlement 105-2025 constituant une réserve financière pour le service d'eau potable.

5.5 Dépôt de projet de règlement - Règlement 105-2025 constituant une réserve financière pour le service d'eau potable

Julie Poirier, conseillère, dépose le projet de règlement 105-2025 constituant une réserve financière pour le service d'eau potable.

5.6 Avis de motion - Règlement 106-2025 constituant une réserve financière pour le service des eaux usées

Julie Poirier, conseillère, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente du règlement 106-2025 constituant une réserve financière pour le service des eaux usées.

5.7 Dépôt de projet de règlement - Règlement 106-2025 constituant une réserve financière pour le service des eaux usées

Julie Poirier, conseillère, dépose le projet de règlement 106-2025 constituant une réserve financière pour le service des eaux usées.



N° de résolution
ou annotation

139RS-0425



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

5.8 Avis de motion - Règlement 107-2025 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$ et au droit supplétif

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement 107-2025 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$ et au droit supplétif.

5.9 Dépôt de projet de règlement - Règlement 107-2025 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$ et au droit supplétif

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose le projet de règlement 107-2025 relatif aux taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$ et au droit supplétif

5.10 Avis de motion - règlement 108-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant certains pouvoirs de dépenser et de passer des contrats

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente du règlement 108-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant certains pouvoirs de dépenser et de passer des contrats.

5.11 Dépôt de projet de règlement - Règlement 108-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant certains pouvoirs de dépenser et de passer des contrats

Jean-Pierre Vézina, conseiller, dépose le projet de règlement 108-2025 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant certains pouvoirs de dépenser et de passer des contrats

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière - Adhésion

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de 235,00 \$ plus taxes concernant l'adhésion en tant que membre de l'organisme ARLPHL pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité



140RS-0425

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.2 Gît'Enfant - Yourtes

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Gît'Enfant d'organiser une activité en yourtes au Parc nature émélinois pour les jeunes de 11 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à inciter les jeunes à sortir de leurs zones de confort, à découvrir le monde extérieur sans avoir besoin de leur téléphone, simplement d'utiliser leur imagination pour s'amuser;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le prêt de 3 yourtes du Parc nature émélinois à l'organisme Gît'enfant pour une nuitée du 19 au 20 mai 2025;
- **QUE** l'organisme Gît'Enfant devra s'assurer de la présence d'un adulte par yourte durant toute la durée du séjour.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

141RS-0425

7.1 Premier répondant - monsieur Benjamin Sawyer

CONSIDÉRANT QUE des postes de premier répondant sont à pourvoir au sein du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie par intérim recommande l'embauche de monsieur Benjamin Sawyer;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de monsieur Benjamin Sawyer à titre de premier répondant.

Adoptée à l'unanimité

142RS-0425

7.2 Formation - Premiers répondants

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'inscription des personnes suivantes à la formation de premier répondant donnée par le CISSS de Lanaudière les 12-13-26 et 27 avril 2025 :
- Mickael Bibeau
- Céline Carbonnier
- Marion Pinon

Adoptée à l'unanimité



143RS-0425

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

7.3 MTQ – Demande d'analyse de sécurité – Lettre reçue pour sécuriser la 347 (rue Principale)

CONSIDÉRANT la lettre reçue d'une citoyenne concernant la vitesse, la sécurité et les zones réservées au passage des écoliers sur la rue Principale (347) ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) exige une résolution du conseil municipal pour effectuer une étude ;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande au ministère des Transports d'effectuer une analyse de sécurité afin de déterminer les solutions à apporter sur la rue Principale (347) concernant la vitesse, la sécurité et les zones réservées au passage des écoliers.

Adoptée à l'unanimité

144RS-0425

7.4 Octroi de contrat – Patrouille municipale 2025

ATTENDU QUE la municipalité désire retenir les services d'une firme de sécurité afin de patrouiller le territoire et faire appliquer la réglementation municipale pour 2025;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme Sureté SSPQ Inc. pour le service de patrouille à taux horaire et le service de répartition;

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de service de la firme Sureté SSPQ Inc, présenté le 31 mars 2025 et lui octroie le contrat inhérent pour le service de patrouilles et d'interventions sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie pour 2025;
- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise une dépense n'excédant pas 25 000\$ (taxes incluses) pour la réalisation du contrat;
- **QUE** monsieur Eric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier ou madame Julie Maurice, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soit autorisé à signer pour, et au nom de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, tous documents relatifs aux contrats;
- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise les employés de la firme Sureté SSPQ Inc. à appliquer les règlements municipaux et leurs amendements et à délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application desdits règlements listés au Tableau A :



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Tableau A : Règlements municipaux

N° de résolution
ou annotation

NUMÉRO DE RÈGLEMENT	TITRE DU RÈGLEMENT
23RG-0808	Règlement concernant les nuisances
01RG-0521	Règlement relatif aux animaux
05RG-1221	Règlement visant à encadrer l'usage des établissements d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de la municipalité
08RG-0720	Règlement concernant les encombrements sur la voie publique et sur les places publiques
08RG-1018	Règlement relatif aux feux en plein air
03RG-0621	Règlement régissant l'accès, l'utilisation et le bon ordre de la plage municipale
27RG-0908	Règlement 27RG-0908 abrogeant dans leur totalité les règlements numéros 11RG-0799 et 06RG-0507 et décrétant de nouvelles dispositions relatives à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
104-2025	Règlement concernant le stationnement

Adoptée à l'unanimité

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Rapport du directeur des travaux publics

Julie Poirier, dépose le rapport du directeur des travaux publics du mois de Janvier, février et mars 2025.

8.2 Entreprises Bourget - Soumission - Abat poussière

CONSIDÉRANT les prix reçus de 2 entreprises spécialisées dans l'épandage d'abat-poussière ;

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises Bourget a soumis la plus basse soumission ;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroi le contrat d'épandage d'abat-poussière pour 2025 à Entreprise Bourget au montant de 0.40\$ / litre pour un maximum de 25 000 litres, soit un montant total de 10 000\$ plus taxes.

145RS-0425



N° de résolution
ou annotation

146RS-0425



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Rapports d'analyse d'eau

Julie Poirier, dépose les rapports d'analyse d'eau du mois de mars 2025.

9.2 Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) - Lac-Lasalle

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont manifesté leur intérêt pour le réseau de surveillance volontaire des lacs;

CONSIDÉRANT QUE le Lac-Lasalle est enregistré pour la prise de prélèvements d'eau dans le cadre de la saison de suivi 2025;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'analyses, de transport des échantillons d'eau et l'achat de tout matériel supplémentaire requis totalise un coût de 110,00 \$

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le RSVL à effectuer des analyses et autorise le paiement de 110,00 \$ au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

147RS-0425

9.3 Écocentre - Octroi de contrat - gestion des matières collectées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres par invitation pour la location de conteneurs, la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles admises à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE des 2 soumissionnaires qui ont déposé des offres conformes, celle de EBI Environnement inc. était la plus basse:

EBI Environnement inc.

Type de matériaux	Volume du conteneur (v³)	Poids maximal pour ramassage (TM)	Coût supplément de poids (\$ / TM)			Coûts-transport (\$ / h)			Coûts par levée (\$ / levée)		
			2025	2026	2027	2025	2026	2027	2025	2026	2027
Matériaux pêle-mêle	40	6	95	99	103	S.O	S.O	S.O	750	775	80
Bois	40					S.O	S.O	S.O	400	425	45
Bardeau	20	7	55	58	61	S.O	S.O	S.O	670	695	72
Matelas	40	2	125	129	133	S.O	S.O	S.O	485	510	53
Vinyle	20	2	125	129	133	S.O	S.O	S.O	485	510	53
Métaux ***	40					S.O	S.O	S.O	285	310	33
Ordures	40	4	98	102	106	S.O	S.O	S.O	685	710	73

Recyclage SGSF inc.

Type de matériaux	Volume du conteneur (v³)	Poids maximal pour ramassage (TM)	Coût supplément de poids (\$ / TM)			Coûts-transport (\$ / h)			Coûts par levée (\$ / levée)		
			2025	2026	2027	2025	2026	2027	2025	2026	2027
Matériaux pêle-mêle	40	4	115	125					880	920	
Bois	40	4	75	80					700	740	
Bardeau	20	6	70	75					770	790	
Matelas	40					625	675				
Vinyle	15								75	75	
Métaux ***	40								75	75	
Ordures	40	4	135	145					1000	1050	

Il est proposé par Julie Poirier

Assemblée ordinaire 14 avril 2025
Procès-verbal



N° de résolution
ou annotation

148RS-0425



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroie le contrat pour la gestion des matières collectées à l'écocentre à l'entreprise EBI Environnement inc. tel que décrit au formulaire de demande de prix datée du 10 avril 2025 pour les années 2025-26, 2026-27 et 2027-28.

Adoptée à l'unanimité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiments

André Tremblay, dépose le rapport de l'inspectrice en bâtiments du mois de mars 2025.

10.2 Dérogation mineure 2025-0098 - 11 rue de la Presqu'île - lot 6 643 907

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n12RG-0712 relatif aux dérogations mineures est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n15RG-0712 relatif au zonage est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du dossier par les membres du comité ;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation ;

CONSIDÉRANT QUE les informations disponibles et les limites de terrain permettent l'implantation du bâtiment dans le respect du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la dérogation ne causerait aucun préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT la bonne foi du requérant (permis et certificat) ;

CONSIDÉRANT QUE les autres critères d'évaluation sont non applicables ;

Il est proposé par André Tremblay

Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la demande de dérogation mineure 2025-0098 tel que demandée.

Adoptée à l'unanimité

11. VARIA

- Suivi Parc Nature Émélinois, Le maire présente un suivi de l'évolution du projet, de l'état des finances de celui-ci ainsi que des développements à venir.

Bons coups : Voisinage entrecroisé



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation

149RS-0425

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

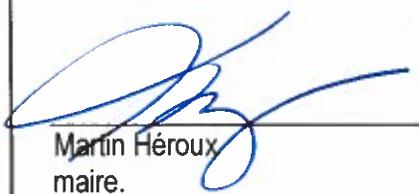
Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.

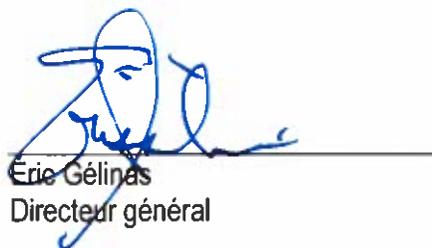
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu

Que l'assemblée soit levée à 21h13

Adoptée à l'unanimité


Martin Héroux
maire.


Eric Gélinas
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.